



Procès Verbal des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 10 juillet 2020 à 19 heures 00

L'an 2020, le dix juillet, à 19 heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance publique ordinaire, à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Vincent KINZELIN.

Date de la convocation : 06/07/2020

Date d'affichage : 06/07/2020

ORDRE DU JOUR

Objet des délibérations :

2020-032 : Attribution des lots du marché « Rénovation thermique et mise en accessibilité de la salle de la convivialité »

2020-033 : Elections sénatoriales – élections de délégués

2020-034 : Revalorisation des indemnités du maire

Présents : Mr Vincent KINZELIN, Mme Géraldine DESTRIGNEVILLE, Mr Jean-Pierre THOMASSIN, Mme Eliane ALBUISSON, Mme Odile BEAUSEIGNEUR, Mr Marc BELLAMY, Mr Mickaël HOMAND, Mr Guillaume HOUILLON, Mr Jean-Marie MASSON, Mme Aimée RAGOT, Mr Bryan VANSOEN, Mme Marie-Thérèse LEDY

Absent donnant pouvoir : Aucun

Absents : Mr Sébastien LAROCHE (excusé), Mr Quentin GERARD, Mme Martine CAMPILLO GIMENEZ

A été nommée secrétaire : Mme Aimée RAGOT

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 15 – En exercice 15
- Présents : 12

Actes rendus exécutoires :

Après dépôt via la dématérialisation le 16/07/2020

Et publication ou notification du 16/07/2020

Lecture du Procès Verbal de la dernière séance : adopté à l'unanimité

2020- 032 : ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHÉ « RENOVATION THERMIQUE ET MISE EN ACCESSIBILITE DE LA SALLE DE LA CONVIVIALITE »

Dans le cadre de la rénovation thermique et la mise en accessibilité de la salle de la convivialité, et à l'avis d'appel public à la concurrence passé sur la plateforme Xmarchés, le conseil municipal a examiné toutes les offres reçues pour les 9 lots.

Après étude du rapport d'analyse des offres, et entendu le rapport de la commission d'appel d'offres réunie le vendredi 10 juillet 2020 à 18h00, le conseil municipal :

- **DECIDE** à l'unanimité pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 8 et 9 et par 11 voix POUR et 1 ABSTENSION pour les lots 6 et 7 de retenir les offres suivantes pour :

N° lot	Désignation lot	Offre retenue - Société	Montant offre HT
1	Maçonnerie – gros œuvre	Jean FERRY de Soulosse Ss Saint Elophe	93 972,00 €
2	Menuiserie extérieure bois	Menuiserie FAUVET de Maxey sur Meuse	26 457,00 €
3	Plâtrerie isolation	Jean FERRY de Soulosse Ss Saint Elophe	49 386,90 €
4	Menuiserie intérieure	Menuiserie FAUVET de Maxey sur Meuse	15 410,00 €
5	Revêtement sols durs - faïence	EUROP REVETEMENTS à Dounoux	21 019,40 €
6	Electricité	FAUVET MARTIN de Coussey	17 069,00 €
7	Chauffage ventilation plomberie	HENRY SARL de Liffol le Grand	34 500,00 €
8	Equipement cuisine	TECHNAL DISTRIBUTION de Vézelize	13 074,80 €
9	Peinture	HENRION TOUL DECORATION de Toul	10 904,00 €

AUTORISE le maire à viser les courriers des sociétés non retenues ainsi que les courriers de notification d'attribution de marché ;

AUTORISE le maire à solliciter les aides pour lesquelles ces travaux seraient éligibles et qui pourraient compléter les aides déjà attribuées ;

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

2020- 033 : ELECTIONS SENATORIALES – DESIGNATION DE DELEGUES

Dans le cadre des élections sénatoriales qui auront lieu le 27/09/2020, les membres du conseil municipal ont élus leurs délégués :

Délégués titulaires, au premier tour de scrutin par 12 voix sur 12 :

- Jean-Pierre THOMASSIN - Jean-Marie MASSON - Géraldine DESTRIGNEVILLE

Délégués suppléants, au premier tour de scrutin par 12 voix sur 12 :

- Vincent KINZELIN - Bryan VANSOEN - Marc BELLAMY

2020- 034 : REVALORISATION DES INDEMNITES DU MAIRE

Le conseil municipal,

Dans le cadre de la revalorisation des indemnités du maire depuis le 1er janvier 2020 :

VU les articles L. 2123-23 et L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2017-024 du 03/07/2017 fixant les indemnités des élus ;

VU le discours du Pole interrégional d'appui au contrôle de légalité en date du 9 juin 2020,

A l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer l'indemnité du maire au taux maximal prévu dans le barème au 1er janvier 2020,
- **AUTORISE** le maire à effectuer la régularisation des indemnités afférentes du 1er janvier 2020 au 23 mai 2020, date de l'installation du nouveau maire sur l'indemnité de juin 2020.
- **DIT** que ces indemnités sont prévues au budget 2020.

Complément de compte rendu :

Questions diverses :

Stagiaire musée : la commune accueille, jusqu'au 31/07/2020, une stagiaire de l'université de Lorraine dans le cadre d'une formation intitulée M1 Langues et société : anglais / action au développement du tourisme. Elle est en charge des visites et de la réalisation d'un flyer.

Le Maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la mairie le 16/07/2020 et transmis au contrôle de légalité le 16/07/2020

Le secrétaire de séance

Le maire, Mr Vincent KINZELIN